

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE FORMATION DU CIDFF LOZÈRE

# **PRÉAMBULE**

Le règlement intérieur de l'organisme de formation CIDFF Lozère s'applique aux stagiaires des formations pour la durée de la formation suivie. Il est à distinguer du règlement intérieur qui s'applique aux salariées.

Il définit les règles d'hygiène et de sécurité et les règles générales qui s'imposent aux stagiaires, ainsi que la nature et l'échelle des sanctions en cas de non-respect.

Il est joint aux convocations transmises aux stagiaires en amont de chaque formation suivie.

## **Article**

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail. Il s'applique à l'intégralité des stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

### **HYGIENE, SECURITE, DISCIPLINE**

### **Article II**

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de la part de l'ensemble des stagiaires le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation.

A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme doivent être strictement respectées.

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme de formation est formellement interdite.

Il est formellement interdit aux stagiaires de se présenter en formation en état d'ivresse

ou sous l'emprise de drogue ou d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux où

se déroulement les formations.

Il est formellement interdit de fumer et de vapoter dans les locaux où se déroulent les

formations.

Lorsque la formation a lieu sur un lieu distinct, les consignes générales et particulières

de sécurité sont celles qui sont applicables à ce lieu.

ASSIDUITÉ DES STAGIAIRES EN FORMATION

**Article III** 

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable

par le service de formation.

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent

avertir le service de formation.

Les stagiaires sont tenus de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du

déroulement de l'action de formation. A l'issue de l'action de formation, une attestation de

fin de formation et des acquis est remise aux stagiaires et un justificatif de présence est

transmis au financeur de l'action.

**ACCES AUX LOCAUX ET UTILISATION DU MATERIEL** 

**Article IV** 

Sauf autorisation expresse de la directrice du CIDFF de Lozère, il est formellement

interdit d'entrer ou de demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la

formation.

**Article V** 

Sauf autorisation particulière de la responsable et de la directrice du CIDFF de Lozère,

l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de la formation et est exclusivement

réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est

interdite.

**SANCTIONS ET GARANTIES** 

**Article VI** 

Tout agissement contraire à l'une des prescriptions du présent règlement pourra, sur

décision de la directrice du CIDFF de Lozère, en fonction de sa nature et de sa gravité,

faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive de la formation.

La directrice du CIDFF de Lozère informera le la stagiaire et l'organisme financeur de

l'action.

**Article VII** 

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure

conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, la décision définitive d'exclusion ne

peut être prise sans que le·la stagiaire n'ait été au préalable informé∙e des griefs retenus

contre lui/elle.

Dans le cas d'une exclusion temporaire ou définitive, un courrier écrit est transmis au-à

la stagiaire et à l'organisme financeur de l'action dans un délai de 7 jours suivant

l'exclusion.

**PUBLICITE DU REGLEMENT** 

**Article VIII** 

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire avec sa convocation.

Il est à retourner signé avant la date de formation à formation@cidff48.fr.

A Mende, le .../.... /20

Mention **Lu et Approuvé** et signature du de la stagiaire

Service formation CIDFF de Lozère